



Sommaire :

1. Textes législatifs ou réglementaires
2. Jurisprudences
3. Questions écrites
4. Divers

Textes législatifs ou réglementaires

Rappel des principaux textes parus :

- [Décret n° 2023-1070 du 21 novembre 2023 modifiant les dispositions indiciaires applicables à certains cadres d'emplois de la police municipale](#)
- [Décret n° 2023-1069 du 21 novembre 2023 relatif à la carrière des agents et des directeurs de police municipale et des agents et des directeurs de police municipale de Paris](#)
- [Décret n° 2023-1134 du 4 décembre 2023 portant modification du décret no 2010-1068 du 8 septembre 2010 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des agents territoriaux spécialisés de 1re classe des écoles maternelles](#)
- [Décret n° 2023-1156 du 7 décembre 2023 relatif aux personnes exécutant un travail non rémunéré dans le cadre d'une transaction proposée par le maire](#)

Le décret étend le régime de protection sociale, couvrant actuellement les personnes effectuant un travail d'intérêt général ou un travail non rémunéré, aux personnes effectuant un travail non rémunéré proposé dans le cadre d'une transaction municipale en application de l'article 44-1 du code de procédure pénale.

- [Arrêté du 27 octobre 2023 portant prorogation des attestations de formation continue dans le domaine des premiers secours pour les années 2023 et 2024](#)
- [Arrêté du 24 novembre 2023 fixant les montants des jours indemnisés dans le cadre du compte épargne-temps \(CET\)](#)
A compter du 1^{er} janvier 2024, les montants forfaitaires d'indemnisation pour les jour inscrits au CET sont fixés par catégorie statutaire de la manière suivante :
1° Catégorie A et assimilé : **150 €** ;
2° Catégorie B et assimilé : **100 €** ;
3° Catégorie C et assimilé : **83 €**.



Jurisprudences

➤ **Carrières – positions statutaires**

- [CAA Toulouse n°20TL21104 du 6 décembre 2022 - Une inadéquation entre le besoin de l'employeur et le grade du stagiaire justifie une suppression d'emploi](#)
- [CAA Bordeaux n°21BX01462 du 21 décembre 2022 - La promotion d'un représentant syndical ne le dispense pas de son obligation de formation](#)
- [CAA Paris n°21PA05129 du 8 février 2023 - L'entretien professionnel n'est constitué qu'une fois que l'employeur l'a visé](#)
- [CAA Paris n°22PA01779, du 17 novembre 2023 - Annulation de la mutation d'un agent pour un vice de procédure. Obligation de replacer l'intéressé dans l'emploi qu'il occupait précédemment](#)

➤ **Concours**

- [CE n°487986 du 10 novembre 2023 - Anonymat des épreuves des concours de la fonction publique - le juge rejette le recours d'un candidat réclamant la suppression des épreuves orales d'admission aux concours](#)

➤ **Discipline**

- [CAA Nantes n°98NT02518 du 28 juin 2002 - Opposition à l'examen à son domicile, dans le cadre d'une contre-visite médicale, par un médecin agréé - Exclusion temporaire de 3 jours](#)
- [CAA Lyon n°21LY00419 du 20 octobre 2022 - Un comportement violent caractérise un manquement à la dignité sanction de révocation pas disproportionnée](#)
« 12. Il ressort des pièces du dossier, et notamment de témoignages précis et concordants de six collègues recueillis par l'autorité administrative, de rapports de police et du compte rendu de la séance du conseil de discipline, que le 26 juin 2019 dans l'après-midi M. A... a détruit le standard téléphonique dont il avait la charge après plusieurs appels téléphoniques insistants d'une collègue et a insulté des collègues. Il a également agressé verbalement et physiquement son supérieur hiérarchique qu'il a saisi à la gorge en lui criant des insultes et des menaces. Aucun de ces éléments n'est sérieusement contesté par M. A..., rien ne permettant en particulier de dire que les témoignages retenus à son encontre auraient été obtenus sous la pression. Ces faits, qui ont perturbé le fonctionnement du service et porté atteinte à des biens publics, caractérisant également une méconnaissance par M. A... de son obligation de dignité, sont constitutifs d'une faute de nature à justifier une sanction disciplinaire. »
- [CAA Paris n°21PA00451 du 20 décembre 2022 - La protection fonctionnelle ne s'impose pas dans une procédure disciplinaire](#)
- [CAA Versailles n°21VE00487 du 5 octobre 2023 - Pour le juge, un agent ne peut pas fouiller dans le bureau de son chef](#)

➤ **Droits et obligations**

- [CE n°459254 du 21 octobre 2022 - la protection spécifique dont bénéficie le délégué à la protection des données n'empêche pas son licenciement](#)
- [CE n°454707 du 19 décembre 2022 - Le transfert d'un local dans l'intérêt du bon fonctionnement du droit syndical est régulier](#)
- [CE n°488646 du 16 octobre 2023 - Une administration peut, dans l'intérêt du service, refuser d'accorder une décharge totale d'activité à l'un de ses agents syndicalistes](#)

- [CAA Marseille n°21MA01346 du 6 octobre 2022 - La proximité d'un agent avec une entreprise dans le cadre d'un marché public justifie un refus de la protection fonctionnelle](#)
- [CAA Toulouse n°19TL02648 du 15 décembre 2022 - L'appartenance à une union est déterminante pour la représentativité d'un syndicat](#)
- [CAA Douai n°22DA00445 du 19 janvier 2023 - Une subvention destinée à la location d'un local syndical doit tenir compte du nombre de représentants](#)

➤ **Maladie – inaptitude physique**

- [CE n°459503 du 23 décembre 2022 - La pertinence d'une cure thermale s'apprécie au regard de son bénéfice pour l'agent](#)
- [CE n°459023 du 3 novembre 2023 - Accident d'un agent ayant conduit en état d'ivresse à la suite d'un événement festif organisé pendant le temps de travail - Absence d'imputabilité au service](#) : Est constitutif d'un fait personnel le choix délibéré de l'agent de conduire un véhicule sous imprégnation alcoolique, rendant détachable du service l'accident dont il a été victime.
- [CE n°465818 du 3 novembre 2023 - Possibilité de retirer un CITIS plus de quatre mois après son octroi uniquement s'il a été accordé à titre provisoire](#) - Le caractère provisoire du placement d'un agent en congé pour invalidité temporaire imputable au service doit être expressément indiqué dans la décision.
- [CAA Nancy n°19NC00021 du 14 octobre 2021 - des réorganisations récurrentes peuvent être à l'origine d'une maladie professionnelle](#)
- [CAA Toulouse n°20TL23700 du 25 octobre 2022-Contrôle médical - seule compte l'adresse mentionnée sur le certificat médical](#)
- [CAA Marseille n°21MA03161 du 25 novembre 2022 - Une tentative de suicide, même en dehors du service, peut être déclarée imputable](#)
- [CAA Nantes n°21NT01557 du 13 décembre 2022 - Concomitance syndrome anxiodépressif et entretien n'implique pas une imputabilité au service](#)
- [CAA Bordeaux n°20BX03995 du 13 décembre 2022 - Le retard à aménager un emploi n'est pas discriminatoire](#)
- [CAA Toulouse n°21TL00312 du 24 janvier 2023 - Recevabilité d'une demande d'imputabilité au service de la maladie d'un fonctionnaire faite par simple lettre non accompagnée du formulaire « déclaration de maladie professionnelle »](#)
- [CAA Toulouse n°21TL00335 du 7 février 2023 - L'employeur doit tenter de reclasser un fonctionnaire inapte](#)
- [TA Rennes n°2000345 du 10 mars 2023 - imputabilité au service de la maladie de Parkinson d'un jardinier exposé aux pesticides pendant plus de 50 ans](#)

➤ **Rémunérations - avantages**

- [CE n°469144 du 9 novembre 2023 - Avances et versements indus portant sur des frais de déplacements temporaires : les personnes publiques ne peuvent demander le remboursement au-delà de quatre mois](#)



Questions écrites - Assemblée nationale - Sénat

➤ **Assemblée nationale**

- [QE AN n°7331 du 18 avril 2023 relative à l'attribution des véhicules de fonction aux directeurs généraux de services des CDG](#)



Divers

[Livret « Maîtriser les risques financiers et comptables dans une petite commune »](#) (CNFPT et DGIFP)

Retrouver toute notre documentation
sur le site internet www.cdg14.fr